



MON GUIDE

MY BS

*VALIDATION
DES ACQUIS
PROFESSIONNELS ET
PERSONNELS*

Devise My BS pour l'année 2024:

« Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'un seul homme. C'est le travail de toute une équipe. » (Steve Jobs)

Sommaire



- **Qui sommes-nous ?** p. 2
- **La VAPP** p. 3
- **Les étapes d'une VAPP** p. 4
- **Dossier de VAPP** p. 5
- **Evaluation finale** p. 9
- **L'accompagnement My BS** p. 10
- **Lien utile / Contact** p. 11

Qui sommes-nous ?

- My BS - My Business School est un Groupe composé de **quatre écoles de commerce** post Bac (BTS au BAC+5) accessible procédure Parcoursup dont les filières sont **validées par des Titres inscrits au RNCP** (répertoire national des certifications professionnelles) et des **Diplômes d'Etat**.
- Les formations se suivent en **rythmes alternés école/entreprise** ainsi que dans le cadre de la **formation en initial** ou de la **VAPP** (Validation des Acquis Professionnels et Personnels).
- C'est sur cette double filiation, **scolaire / entrepreneurial**, que se fonde l'esprit My BS

Atteindre l'excellence de la formation sur le plan pédagogique avec un **objectif de 100% de réussite** aux examens (toutes sections confondues).



Réaliser, chaque année, le plus grand nombre de « mariages » Etudiants/Entreprises en s'assurant de la **compatibilité des mentalités, des motivations et implications** des parties concernées, tout en faisant en sorte que les **engagements** pris arrivent bien à leur terme.

- **La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) vous permet d'entrer en formation sans avoir le titre requis** (exemple, entrer en Master sans être titulaire d'une Licence). Cette validation d'acquis s'appuie sur vos **expériences professionnelles, vos études et vos acquis personnels**.
- L'objectif est d'**évaluer votre capacité à suivre une formation** en s'appuyant sur vos **connaissances, vos méthodes** et votre **savoir-faire** en rapport avec la formation choisie.
- Le candidat doit, par la production sous format papier de documents officiels :
 - **Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans**, et, être âgé de **20 ans au moins**,
 - **Se prévaloir d'une expérience professionnelle significative (trois ans minimum)**, dans un domaine suffisamment proche de la formation dans laquelle vous souhaitez vous engager, ou d'une expérience professionnelle acquise au cours d'une activité non salariée ou éventuellement d'un ou plusieurs stages,
 - **Disposer de connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation, ou en formation continue**.

Les étapes d'une VAPP

Définition du projet:

- Faire le bilan de votre situation professionnelle actuelle,
- Définir la situation professionnelle visée,
- Planifier votre projet et définissez vos priorités.

Dépôt du dossier de
VAPP

Inscription et reprise
d'études



Faisabilité du projet /
Choix de la certification

Examen du dossier par
la commission
pédagogique

- Le dossier permet aux membres du jury d'**évaluer les connaissances, compétences et aptitudes acquises par votre expérience.**
- **Contenu du dossier :**
 - Présentation des différentes expériences en lien avec la certification (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales...);
 - Description des contextes de travail: secteur professionnel, entreprise, environnement économique, effectif, organigramme, positionnement, etc;
 - Analyse détaillée des activités et des tâches réalisées;
 - Des preuves en annexe qui viennent étayer la description de vos activités.

Afin de décrire et d'analyser vos compétences, nous vous invitons à:

- **Inventorier chaque activité/tâche attribuée:** classer chacune des activités et tâches correspondant à votre ou vos fiche(s) de poste, de fonction ou au(x) référentiel(s) emploi(s) en rapport avec les activités inscrites dans le référentiel de la certification visée).
- **Expliciter chaque activité/tâche via différents critères:**
 - Ses objectifs/résultats attendus,
 - Les outils et moyens disponibles pour sa réalisation,
 - Ses contraintes de réalisation,
 - Son importance dans l'emploi du temps,
 - Le niveau de responsabilité dans sa réalisation (totale, partagée...),
 - Les interlocuteurs internes et externes,
 - Le recours éventuel à des personnes ressources,
 - Les compétences mobilisées lors de sa réalisation.

Afin de décrire et d'analyser vos compétences, nous vous invitons à:

- **Décrire, par une réflexion critique, la réalisation de l'activité/tâche :**
 - La méthode utilisée, les outils et moyens mobilisés,
 - Les résultats réels,
 - La plus-value éventuelle,
 - Les difficultés rencontrées,
 - Les solutions apportées,
 - Le transfert possible à d'autres situations de travail.

Concernant la présentation et l'organisation du dossier, nous vous invitons à utiliser:

- **Une rédaction claire et dynamique:** utiliser un vocabulaire professionnel, reprendre les points significatifs sous forme de synthèse et personnaliser le dossier (réflexions personnelles, emploi du « je », situations spécifiques et concrètes...)
- **Des éléments de preuve efficaces:** ne retenir que les documents facilement lisibles, faire un lien explicite entre le document/preuve et la rédaction , diversifier les documents/preuves (images, photos, tableaux, graphiques...).

- A partir de votre dossier de validation le jury évalue les **compétences acquises** au cours de votre **expérience**. Il vérifie qu'elles correspondent à celles qui sont exigées par l'organisme certificateur.
- Le jury statue sur la demande du candidat et l'autorise ou pas à se présenter dans l'année de formation souhaitée. **La réponse de la commission spécialisée VAPP est ensuite transmise de manière officielle au partenaire et est toujours justifiée en cas de réponse défavorable.**

- « *Monter un dossier de demande de VAPP est un exercice délicat, car il est rare qu'au cours d'une carrière qu'un individu ait eu à décrire de manière aussi détaillée toutes ses compétences* » constate Sylvie Klapholz, directrice de VAE Conseil.
- Dans cet exercice exigeant, My Bs propose un **accompagnement sur mesure**, tout au long du processus de VAE, centré sur **l'individu** et **son projet**:
 - **Aide à l'analyse de l'expérience** au regard des compétences exigées pour l'obtention de la certification.
 - **Expertise et appui méthodologique** pour constituer le dossier.

Lien utile



[Code de l'éducation](#)
[Article R613-38 à R613-50](#)

Contact



Fabrice D'AMBRA
Responsable Programmes RNCP
07 77 83 14 24
f.dambra@my-bs.fr